

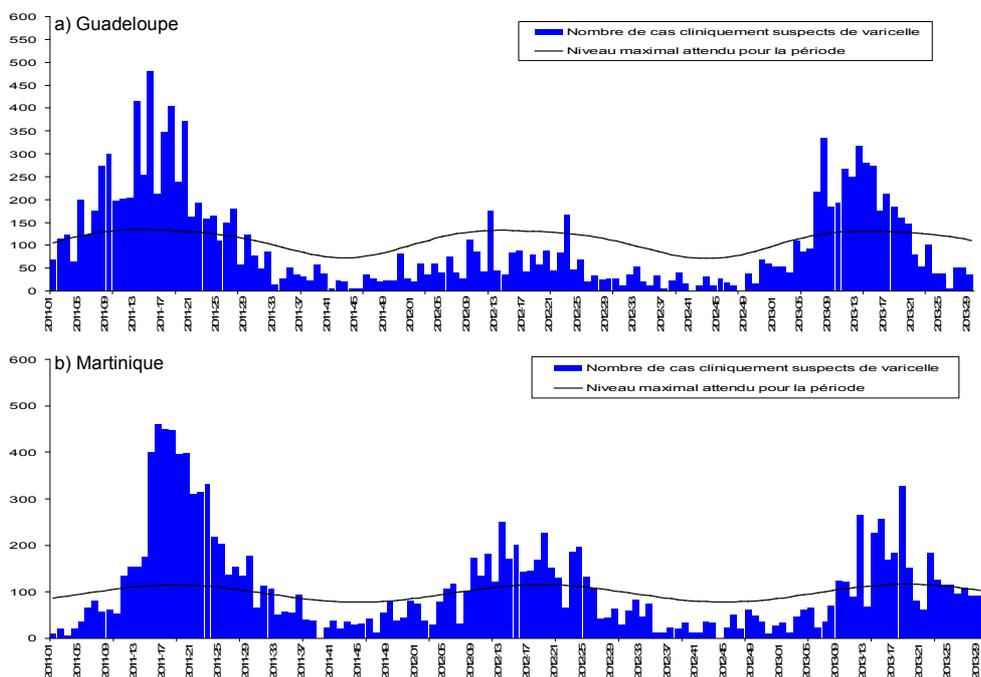
Surveillance des cas cliniquement évocateurs par les médecins sentinelles

En Guadeloupe, depuis la fin du mois de mai (S 2013-21), le nombre de cas cliniquement évocateurs de varicelle vus en médecine de ville se situe en dessous des valeurs maximales attendues pour la saison (Fig. 1a).

En Martinique, suite à la décroissance observée la première semaine de juin (S 2013-23), le nombre de cas évocateurs vus en médecine de ville est passé sous les valeurs maximales attendues pour la saison au cours de la dernière semaine de juin et s'y maintient depuis (S 2013-26 à 29) (Fig. 1b).

| Figure 1 |

Nombre* estimé hebdomadaire des cas cliniquement évocateurs de varicelle, Guadeloupe (a) et Martinique (b), janvier 2011 à juillet 2013



*Le nombre de cas cliniques est une estimation pour l'ensemble de la population de Guadeloupe d'une part et de Martinique d'autre part du nombre de personnes ayant consulté un médecin généraliste pour un syndrome clinique évocateur de varicelle. Cette estimation est réalisée à partir des données recueillies par le réseau des médecins sentinelles.

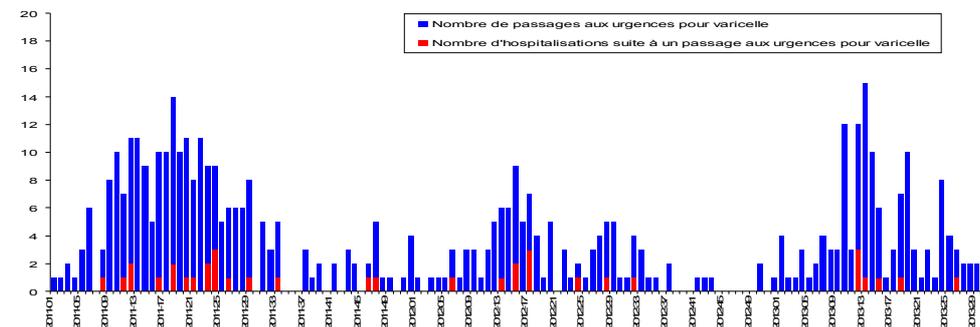
Surveillance des passages aux urgences en Guadeloupe

Suite à l'augmentation observée au cours de la deuxième semaine de juin (S 2013-24), le nombre de passages aux urgences dans les deux centres hospitaliers a diminué, se stabilisant à 2 passages au cours des trois

dernières semaines (S2013-27 à 29). Une hospitalisation consécutive à un de ces passages a été enregistrée au cours de la dernière semaine de juin (S 2013-26) (Fig. 2).

| Figure 2 |

Nombre hebdomadaire de passages aux urgences du CHU et CHBT pour varicelle et des hospitalisations consécutives, Guadeloupe, janvier 2011 – juillet 2013



En Guadeloupe :

- 3200 cas estimés lors de l'épidémie (S 2013-07 à 2013-20)

En Martinique :

- 2650 cas estimés lors de l'épidémie (S 2013-09 à 2013-25)

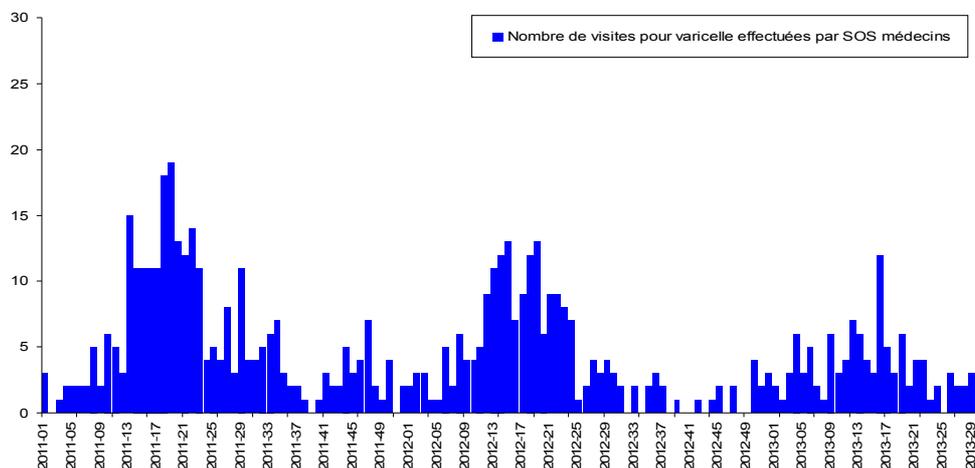
Surveillance de la varicelle par SOS médecins en Martinique

Après une recrudescence du nombre hebdomadaire de visites effectuées par SOS médecins pour varicelle lors de la troisième semaine d'avril (S 2013-16), ce nombre a

diminué et est resté stable depuis, avec 3 à 6 visites effectuées par semaine (S 2013-17 à 29) (Fig. 3).

| Figure 3 |

Nombre hebdomadaire de visites médicales pour varicelle réalisées par SOS Médecins, Martinique, janvier 2011 à juillet 2013



Analyse de la situation épidémiologique

En Guadeloupe, l'épidémie de varicelle s'est terminée au cours de la troisième semaine de mai (S 2013-20), elle aura duré 14 semaines et aura été d'ampleur modérée.

En Martinique, l'épidémie de varicelle s'est terminée au cours de la troisième semaine de juin (S 2013-25), elle aura duré 17 semaines et aura aussi été d'ampleur modérée.

Rappels et recommandations

La varicelle est une infection virale très contagieuse, généralement bénigne. Elle se manifeste principalement par une éruption reconnaissable par les petites vésicules qu'elle entraîne. Elle est, en général, plus sévère chez l'adulte que chez l'enfant.

Elle peut être grave chez le sujet fragile ayant un déficit immunitaire, chez la femme enceinte non immunisée, ou chez le nourrisson de moins de 6 mois.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France ne recommande pas d'exclure les enfants atteints de varicelle des collectivités, tout en rappelant que la fréquentation d'une collectivité à la phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable.

Dans une collectivité fermée où se trouvent des personnes susceptibles de faire des formes graves, les personnes atteintes de varicelle doivent être isolées.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique recommande la vaccination contre la varicelle dans les circonstances suivantes :

- la vaccination post-exposition, dans les 3 jours suivant le contact, pour les adultes (> 18 ans)

immunocompétents et en l'absence de grossesse et d'antécédents de varicelle ;

- la vaccination des professionnels de santé, des professionnels de la petite enfance et des personnes en contact avec des patients immunodéprimés, sans antécédents de varicelle et dont la sérologie est négative ;

- la vaccination des adolescents de 12 à 18 ans sans antécédents de varicelle ;

- la vaccination des femmes en âge de procréer, après réalisation d'un test de grossesse négatif et sous contraception pendant les 3 mois suivant chaque dose de vaccin.

Si un cas de varicelle se déclare dans une collectivité, il est donc recommandé :

- aux enfants immunodéprimés,
- aux femmes enceintes,
- aux adultes non vaccinés et sans antécédents de varicelle

qui ont été en contact avec la personne malade, de consulter rapidement leur médecin traitant.

Lien à consulter : http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcsp049r20070816_Varicelle.pdf

Remerciements à nos partenaires

Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire des ARS, réseaux de médecins généralistes sentinelles, services hospitaliers, SOS médecins

